

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2018

N°2018-06-16

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 42  
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde sur le Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. GUERN Joël, M. BUZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : M. BOUTIN Christian – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques, **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **ORIOLES** : M. PETIT Bernard – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - M. DEAU Loïc – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionnel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. MONTENON Thierry (Pérignac)  
M. BOBE Philippe (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux)  
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. TESTAUD Alain (Lagarde sur le Né).

Etaient excusés :

M. ARSICAUD Jean-Marie (Berneuil), Mme IMBERT Pascale (Berneuil), M. MAUDET Didier (Brossac), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. TUTARD Christophe (Chalignac), Mme FOUASSIER Véronique (Condéon), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. RAVAIL Pierre (Guimps), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac), Mme LAGARDE Isabelle (Oriolles), M. GERVAIS Philippe (Saint-Bonnet), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. VERGNION Philippe (Val des Vignes).

**N°16 - Objet : Tarification de vente de boissons et denrées à l'occasion de spectacles et concerts, à compter de septembre 2018**

**Rapporteur :** Madame la Vice-Présidente en charge des Affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'une saison culturelle est mise en place chaque année au Château par le service culturel, dans et hors les murs. Une programmation de concerts en plein air lui succède en été.

Chaque saison est composée d'une programmation de spectacles, concerts et autres propositions artistiques (résidences...), de septembre à juin, puis des concerts ont lieu en plein air en juillet et août.

Afin de permettre aux usagers de se désaltérer lors des concerts et en amont et/ou en aval des spectacles, il est proposé d'arrêter des tarifs de vente de boissons et denrées, selon le tableau ci-après :

Type de boisson et denrée	Tarif
Bière (pression, canette)	2,5 €
Boissons alcoolisées au verre (vin, ...)	2 €
Sodas, jus de fruits, eau (petite bouteille, canette)	1,5 €
Café, thé, sirop à l'eau	1 €
Gobelet consigné	1 €
Confiseries, viennoiseries	1,5 €
Tartines, sandwiches	3 €

Au regard de ces éléments, les élus communautaires sont invités à se prononcer sur la tarification de vente de boissons et denrées à l'occasion de spectacles et concerts de la saison culturelle du Château et à l'occasion des concerts d'été, à compter de septembre 2018

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- accepte la tarification de vente de boissons et denrées dans les conditions précédemment exposées ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

*La recette sera imputée à l'article 7078 du budget général.*

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : 25 SEP. 2018  
Publié ou notifié le : 25 SEP. 2018  
Touvérac, le 25 SEP. 2018

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 24 septembre 2018  
le Président,  
Jacques CHABOT.

